



Changement de région (garde d'enfant)

Par **lukrainien**, le **13/02/2012 à 23:15**

Bonjour,rnrnJe suis le papa d'une petite fille de 3 ans, séparée de sa mère depuis 2 ans. Nous avons à l'amiable gardée notre enfant selon nos souhaits et j'ai versé une pension alimentaire. Je vais changer de région avec en distance pas loin de 800km. J'avais l'habitude de garder la petite tous les weekend que je ne pourrais plus faire. Dans le soucis du détail, je pense que passer devant un juge est indispensable.rnSelon vous ses grands parents peuvent ils (mes parents) garder la petite de temps en temps un weekend ? Quel est le calcul de la pension alimentaire ? Si je n'en ai plus que la garde pendant les vacances, y a t il un minimum et maximum de jours de garde ?rnrnD'avance merci pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le **14/02/2012 à 06:25**

bonjour, effectivement il va falloir passer devant le jaf du tribunal du domicile de votre fille. Vous pouvez le faire avec ou sans avocat. Pour l'instant vous n'avez aucun droit de visite officiel. Vous pouvez aussi faire un accord écrit amiable avec la maman que vous présenterez au juge qui l'entérinera s'il va dans l'intérêt de l'enfant. vous pouvez envisager la moitié des grandes vacances (paques, noel, été) et la totalité des petites. Les juges donnent souvent la charge des transport à celui qui s'éloigne. Vous pouvez faire ce que vous souhaitez de votre droit de visite c'est un droit pas une obligation et vous pouvez confier votre fille à qui vous souhaitez, donc vous pouvez demander un week-end par mois, par l'exemple en spécifiant bien que vous devez faire voyage en allant chercher votre enfant ou en le faisant prendre par une personne de confiance. Il existe sur internet un tableau d'amortissement des pensions alimentaires auquel les juges peuvent se référer. Il faut tenir compte de vos charges et de vos revenus ainsi que de ceux de la maman. En gros la pension est de 10 % de vos revenus, attention c'est juste une approximation de ce qui est habituellement fixé, cordialement